

Conseil syndical - Session du 30 septembre 2022

Vendredi 30 septembre 2022, à 14 heures 30.
Salle de réunion de l'Hôtel de Ville de Lons

Relevé des décisions

Début de séance : 14h35

1 - Ouverture de la séance

Monsieur PATRIARCHE, Président de La Fibre64, souhaite la bienvenue aux membres du Conseil syndical de La Fibre64.

2 - Appel des présents et vérification des pouvoirs :

Participent à la session :

Communauté de communes ADOUR MADIRAN	Bernard LAURENS
Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON (pouvoir donné à Monsieur AURISSET)
Communauté de communes HAUT BEARN	Bernard AURISSET
Communauté de communes LACQ ORTHEZ	Marlène LE DIEU DE VILLE
Communauté de communes LUYS EN BEARN	Thierry GADOU
Communauté de communes NORD EST BEARN	Claude BORDE-BAYLACQ
Communauté de communes PAYS DE NAY	Philippe LACROUX
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Philippe FAURE
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Olivier ALLEMAN
	Claire DUTARET-BORDAGARAY (pouvoir donné à Monsieur ALLEMAN)
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean ARRIUBERGE
	Philippe ECHEVERRIA
	Isabelle LAHORE
	Jean-Jacques LASSERRE (pouvoir donné à Monsieur PATRIARCHE)
	Michel MINVIELLE
	Nicolas PATRIARCHE

Excusés :

Communauté de communes BEARN DES GAVES	Grégory NEXON
Communauté de communes VALLEE D'OSSAU	Jean-Paul CASAUBON
Communauté d'Agglomération PAYS BASQUE	Claire DUTARET-BORDAGARAY
Communauté d'Agglomération PAU BEARN PYRENEES	Thibaud CHENEVIERE
Département des Pyrénées-Atlantiques	Jean-Jacques LASSERRE
	Isabelle PARGADE
	Charles PELANNE

Monsieur PATRIARCHE salue la présence de Monsieur TREPEU représentant du SDIS.

3- Adoption du PV

Monsieur PATRIARCHE soumet le PV du dernier Conseil syndical au vote de l'Assemblée. En l'absence de remarque, le PV est adopté.

4- Désignation du Secrétaire de séance

Monsieur PATRIARCHE propose à Monsieur Philippe FAURE d'assurer le secrétariat de séance. Celui-ci accepte.

Avant d'examiner les 13 projets de délibérations, Monsieur PATRIARCHE présente Cédric DEPAIX agent nouvellement recruté par le Syndicat, en charge des infrastructures de télécommunications au sein du service Aménagement numérique. Il lui souhaite la bienvenue.

5 - Examen du projet de délibération n°1 : Décision modificative n°1 Budget Aménagement numérique

Rapporteur : Olivier ALLEMAN

M. ALLEMAN présente la décision modificative concernant le budget Aménagement numérique. Il explique que l'objectif est d'augmenter les provisions pour les recours introduits par XP Fibre / THD 64 contre les pénalités appliquées par La Fibre64 pour les différents manquements au contrat de la DSP. Le Conseil syndical, lors de l'adoption du budget primitif en février dernier, avait provisionné 766 200 euros pour les recours liés au solde des pénalités titrées en 2021.

Il est proposé aujourd'hui de modifier le budget Aménagement numérique en augmentant d'une part, les provisions d'un montant de 7 288 800 euros pour les nouveaux titres émis en 2022 et d'autre part, l'enveloppe pour charges exceptionnelles de 3 785 600 euros. Il s'agit là d'écritures comptables pour respecter l'équilibre budgétaire entre les dépenses et les recettes du budget Aménagement numérique.

Il ajoute qu'à date, 50 recours ont été déposés par THD 64 et sont en cours de programmation par le Tribunal administratif. Le montant des provisions concernant ceux-ci va être porté à 23 352 640 euros.

Le Président souligne que ces nouveaux recours vont susciter des retards dans le calendrier judiciaire.

Il est proposé au Conseil syndical d'adopter la modification n°1 du budget Aménagement numérique.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

6- Examen du projet de délibération n°2 : Coopération entre l'ADM64 et La Fibre64 pour une démarche mutualisée d'accompagnement des communes du 64 à la cybersécurité

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président rappelle que le sujet des cyberattaques et des vols de données informatiques a déjà été évoqué en séance. L'importance de mettre en place des actions préventives est un principe que l'actualité confirme chaque jour.

En réponse, le Syndicat a participé à l'appel à projets lancé par l'Etat, via l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSI). Le Président annonce que la candidature de La Fibre64 a été retenue, permettant ainsi de proposer à toutes les communes et intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques un dispositif en 4 étapes financé à 70 % par le Plan France Relance et à 30 % par le Syndicat. Il ajoute que cette démarche d'accompagnement à la cyber sécurité, totalement gratuite pour les collectivités pendant 3 ans, a été présentée à l'Assemblée générale de l'Association des maires du 64 qui s'est tenue à Boucau. Elle démarre par un diagnostic jusqu'à la mise à disposition de 4 outils pour garantir un bouclier de sécurité. Ce dispositif s'inscrit totalement dans les missions du Syndicat qui visent à offrir des services mutualisés aux communes, financés par les membres du Syndicat et les cofinancements des partenaires, ici l'Etat.

Il est proposé de conventionner avec l'Association des Maires des Pyrénées-Atlantiques pour 3 ans afin de faire connaître le plan d'action le plus largement possible aux communes et d'autoriser Monsieur le Président de La Fibre64 à signer la convention.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

7 - Examen du projet de délibération n°3 : Dispositif « acquisition de licences mutualisées » de l'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information (ANSSI) - Convention France Relance avec le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN)

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Dans la continuité de la délibération précédente, le Président expose le bouclier "Cyber64" composé de 4 logiciels spécialisés en matière de prévention contre les cyber attaques que La Fibre64 va proposer aux 545 communes et 6 intercommunalités du territoire.

Ce dispositif dont le coût est estimé à 500 000 euros est financé à 70 % par l'Etat via le plan France Relance, La Fibre64 prenant en charge les 30 % restants.

Le projet est de conventionner avec le Secrétariat général de la défense et de la sécurité nationale (SGDSN) pour une durée d'un an afin de soutenir les communes et intercommunalités des Pyrénées-Atlantiques dans le déploiement de solutions de cybersécurité.

Pour ce faire, il propose au Collège Usages et services numériques de l'autoriser à signer la convention ci-annexée et tout document afférent au dispositif « acquisition de licences mutualisées ».

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

8 - Examen du projet de délibération n°4 : Soutien des rencontres numériques Pays basque de l'ANTIC – édition 2022

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président évoque les rencontres numériques Pays basque organisées par l'ANTIC Pays basque et qui se sont déroulées le 29 septembre. Plus de 200 personnes ont participé à cet événement incontournable du territoire sur la thématique du numérique responsable et sa déclinaison sur le tourisme durable.

Le Syndicat Mixte a souhaité soutenir cette 13ème édition en proposant un sponsoring financier de 500€ sur le fonds Usages de la DSP.

Le Président sollicite l'autorisation de signer la convention de partenariat avec l'ANTIC et de verser 500 € de soutien financier avant le 1^{er} novembre 2022.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (15/20).*

Monsieur ALLEMAN sort de la salle et ne participe pas au vote en sa qualité de Président de l'ANTIC.

9 - Examen du projet de délibération n°5 : Renouvellement de l'adhésion à l'AMPA 2023 – 2025

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président rappelle qu'en octobre 2019, le Conseil syndical avait décidé par délibération de conventionner avec l'AMPA (Association des Marchés publics d'Aquitaine) pour une durée de 3 ans. Pour rappel, L'AMPA met à disposition sa plateforme demat-ampa utilisée par plus de 900 entités et plus de 1000 agents dans le département.

Au regard du bilan très positif, il propose de renouveler l'adhésion de La Fibre64 à l'AMPA pour une durée de 3 ans et pour un budget de 35 000€, de l'autoriser à signer tout document nécessaire à l'adhésion et de désigner Monsieur DAINCIART comme représentant auprès de l'association.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

10 - Examen du projet de délibération n°6 : Soutien à l'organisation du salon IA 2022

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président souligne que depuis trois ans, La Fibre64 soutient financièrement le salon organisé par l'association Intelligence Artificielle à Pau.

Il présente l'organisation de la 5ème édition en 3 temps, une journée de conférence sur l'informatique quantique, le 22 septembre, un data challenge étudiants en décembre prochain et enfin, de mars à avril 2023, une compétition entre étudiants de Nouvelle-Aquitaine.

Il ajoute que l'hébergement, la valorisation et la protection des données sont au cœur de l'offre de service proposée par La Fibre64 à ses membres. Le volet cybersécurité vient désormais enrichir le catalogue de services rendus.

En tant qu'acteur du numérique sur le territoire, il est proposé au Collège Usages et services numériques d'attribuer à l'association IA Pau un financement de 2 700 € sur le fonds usages de la DSP, d'adopter la convention de soutien annexée et d'autoriser le Président de La Fibre64 à la signer ainsi que tout acte nécessaire.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

11 - Examen du projet de délibération n°7 : AMI « Outiller la médiation numérique » de l'Agence Nationale de Cohésion des Territoires - Convention de subvention pour le projet « journal des fake news »

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président expose le projet présenté par La Fibre64 dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt « outiller la médiation numérique » du Plan France Relance. Il explique que La Fibre64 a imaginé un accompagnement des jeunes (moins de 18 ans) et des seniors (plus de 60 ans) pour lutter contre les fake news au travers de l'élaboration d'un journal en ligne.

Ce projet sélectionné par l'ANCT a obtenu un financement de 31 070 euros, soit la moitié du budget estimé. Il sera lancé en février 2023 sur le territoire pilote de la Communauté de communes de la Vallée d'Ossau, avant d'être déployé progressivement sur le département à compter de septembre prochain.

Madame LAHORE remercie La Fibre64 pour la qualité des actions d'inclusion numérique menées dans les collèges et souligne la pertinence d'expérimenter le nouveau dispositif au sein d'une communauté de communes.

Le Président propose au Collège Usages et services numériques de conventionner avec l'ANCT pour une durée de 2 ans et de l'autoriser à signer la convention et tout document nécessaire à la réalisation du projet.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (17/20).*

12 - Examen du projet de délibération n°8 : Appels à projets « De la fibre dans les idées ! », édition 2022

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président présente le bilan des deux appels à projets « De la fibre dans les idées ! » adoptés par délibération du 4 mars dernier. Il rappelle que l'objectif était de récompenser des prototypes innovants de services visant à améliorer le quotidien des habitants du département sur deux thématiques, la 1^{ère} sur le numérique responsable, la 2nde sur l'utilisation de la donnée dans les domaines de la culture ou du sport.

Une enveloppe de 50 000 € a été ouverte par appel à projets via le fonds de développement des usages numériques de la DSP.

Le Président indique que les quatre projets déposés ont été déclarés éligibles et lauréats et les présente :

- au titre du numérique responsable, le dispositif de dons de matériel à des associations porté par la CCLO et la plateforme d'analyse de frugalité des algorithmes portée par l'Association IA Pau ;
- au titre de l'utilisation de la donnée, l'analyse des données sportives par la SA Mauléon rugby et les objets connectés en milieu rural par la CAPBP.

Ces quatre projets bénéficieront d'un soutien financier d'un montant total de 61 647 € sur les 100 000 € prévus initialement.

Monsieur FAURE ajoute que le projet porté par la CAPBP a été expérimenté sur la commune de Beyrie-en-Béarn et qu'il permet de disposer d'informations en temps réel sur des tableaux de bord, comme les besoins en eau pour l'irrigation des cultures dans les champs de maïs, à titre d'exemple. L'objectif est de développer un pilote sur quelques communes et de le déployer sur d'autres communes rurales.

Le Président propose au Collège Usages et services numériques d'approuver le financement de ces 4 projets conformément à l'annexe 1 et de l'autoriser à signer les 4 conventions établies selon le modèle ci-annexé.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Usages et services numériques du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (15/20).*

Madame LE DIEU DE VILLE et Monsieur FAURE sortent de la salle et ne participent pas au vote.

13 - Examen du projet de délibération n°9 : Financement complémentaire du réseau THD 64 par la Région Nouvelle-Aquitaine

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président retrace l'historique relatif au financement du réseau THD 64 dans le cadre de la délégation de service public confiée à XP Fibre/THD 64.

Sur un budget global prévisionnel de 466 M€, la participation publique s'élève à 46 246 784€. L'Etat soutient le projet à hauteur 27 %, la Région Nouvelle-Aquitaine de 16 %, le Département (30%) et les EPCI (13%).

Il ajoute que le Conseil Régional a renforcé sa capacité de financement et qu'une aide complémentaire en remplacement des fonds européens a été adoptée par la Commission permanente du 7 mars 2022, portant ainsi le soutien de la Région à 29 % du projet.

Le Président précise que le Syndicat a déjà perçu 4,5 millions de la Région sur les 7,5 millions prévus. Il remercie le Conseil régional pour son intervention.

Il propose au Collège Aménagement numérique d'accepter le complément de financement versé par la Région d'un montant de 6 174 402 €, d'approuver le modèle de convention définissant les conditions d'attribution et de l'autoriser à signer la convention ainsi que tout avenant nécessaire à sa mise en œuvre.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

14 - Examen du projet de délibération n°10 : Reconduction de l'offre promotionnelle pour les frais d'accès au service (FAS) - Modification du catalogue de service du réseau hertzien

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président rappelle que lors de la session du Conseil syndical du 1^{er} décembre 2021, le Collège Aménagement numérique a adopté l'augmentation du débit du réseau radio 4 G fixe LTE ainsi qu'une campagne promotionnelle pour optimiser l'arrivée de nouveaux clients. Ainsi, pendant 6 mois, de janvier à juin, le montant des frais d'accès au service (FAS) initialement fixés à 100 € étaient réduits à 50 €.

Au vu des résultats positifs de cette opération, le Président propose de la maintenir jusqu'à la fin de cette année et de valider le catalogue de service dûment modifié.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

14 - Examen du projet de délibération n°11 : Conventions d'occupation des châteaux d'eau de Portet et d'Arzacq-Arraziguat

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Notre réseau radio compte 40 points hauts et 5 rebonds radio. Le Syndicat des Eaux Luy Gabas Léés est propriétaire de deux châteaux d'eau, à Arzacq-Arraziguat et à Portet qui abritent des équipements appartenant à La Fibre64.

Les conventions d'accueil de ces équipements arrivant à expiration, il convient de les renouveler, en fixant notamment les modalités d'hébergement, les loyers annuels ainsi que les conditions d'accès. Des éléments complémentaires marginaux seront portés en annexe après la phase de renouvellement des délégations de services publics lancée par le Syndicat des Eaux.

Le Président propose au Collège Aménagement numérique d'adopter le renouvellement des conventions et de l'autoriser à les signer.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique du Conseil syndical. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

15 - Examen du projet de délibération n°12 : Soutien financier à Radio Oloron

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Le Président explique que Radio Oloron a subi des dégâts lors de l'orage du 22 août dernier et ne peut plus utiliser son émetteur, hors de fonctionnement et donc rendre son service sur la bande FM. Depuis 40 ans, cette radio valorise les acteurs et initiatives locales et assure un rôle de lien social sur le territoire.

Il indique que la radio, confrontée à des difficultés de trésorerie, a lancé un appel à participation auprès de ses auditeurs via les réseaux sociaux et a recueilli 1375 €. Elle a aussi sollicité le Syndicat Mixte à hauteur de 500 € pour acheter un émetteur et un processeur indispensables à l'émission ainsi que 4 onduleurs. En complément la radio a également demandé l'aide du Département, de la CCHB et des communes du Haut-Béarn.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'octroyer une aide exceptionnelle d'un montant de 500€ à Radio Oloron.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

16 - Examen du projet de délibération n°13 : Subventions pour l'installation d'un équipement de raccordement non filaire à Internet

Rapporteur : Nicolas PATRIARCHE

Comme il est présenté dans chacune des séances, un certain nombre d'administrés n'a pour seule solution que les raccordements hertziens pour accéder à Internet. Le règlement d'intervention permet de soutenir l'installation des équipements satellitaires ainsi que les équipements 4G dans des zones difficilement accessibles au très haut débit.

Le Président souligne l'intérêt de ces solutions alternatives dans l'attente du raccordement à la fibre.

Il est proposé au Collège Aménagement numérique d'octroyer la subvention nécessaire à l'installation d'un équipement satellite à 4 foyers. Le tout pour un montant de 977 euros.

Le Président demande s'il y a des questions diverses, des abstentions, des oppositions.

⇒ *Vote du Collège Aménagement numérique. Adopté à l'unanimité des présents (15/17).*

17- Points divers

Avant de terminer la séance, le Président annonce des points d'information.

En premier, une présentation de la situation du déploiement de la fibre.

Monsieur HAMDJ déclare que 364 consultations de lots ont été publiées et concernent 689 SRO. Les différents livrables produits par THD 64 (103 APS, 770 APD et 13 DOE) ont été analysés par les services de La Fibre64 mais aucun n'a été validé en raison du non-respect des règles d'ingénierie.

Il indique que la totalité des NRO a été posée à ce jour, cela représente 63 sites, 54 déclarés avec des prises à l'IPE. L'ouverture de certains est annoncée en 2022 : Arzacq-Arraziguët, Asasp-Arros, Masparraute, Bedous, Cardesse, Diusse, Esquiule, Urdos, Sallespisse. 538 SRO sont ouverts sur les 730 estimés. Sur les 149 981 prises déclarées à l'IPE en date du 26 septembre, 149 733 sont retenues. Des cartes sont projetées.

Monsieur DAINCIART commente le tableau recensant la répartition des prises par territoire, celles qui sont immédiatement commercialisables après le délai de 3 mois et celles qui sont en cours de production. En regard, sont indiqués les objectifs fixés au contrat (par ex, 10 827 logements raccordables à la CAPBP sur les 14 582 fixés), l'état des abonnements : 45 000 clients abonnés au réseau auprès des 3 opérateurs.

Il rappelle aux membres que La Fibre64 a mis à leur disposition une visionneuse SIG et des tableaux de bord pour suivre le déploiement du réseau.

Monsieur DAINCIART ajoute que Bouygues est annoncé, mais n'est toujours pas arrivé sur le réseau. Il annonce que des réunions avec THD 64 sont déjà fixées dans les EPCI : prochainement sur les territoires de Nord-Est-Béarn, de Béarn des Gaves, fin novembre pour les Luys en Béarn et la Soule. Des dates sont en cours de définition pour le Haut-Béarn, la CCLO et Adour-Madiran.

Monsieur TREPEU signale qu'une conférence des maires est prévue à la même date. Monsieur DAINCIART va vérifier ce problème de calendrier.

Monsieur DAINCIART dresse ensuite un point sur la problématique des maisons neuves dans le cadre d'absence d'infrastructures passives. Qu'il s'agisse de construire le réseau ou d'opérer le raccordement d'un nouveau logement, il faut pouvoir faire passer la fibre sur des infrastructures existantes. Lorsqu'elles n'existent pas, se pose le problème du raccordement. Il souligne que THD 64 n'a pas la capacité pour le moment de se substituer à Orange et n'a pas développé une offre de service.

Ces mêmes problèmes d'infrastructures existent pour la construction du réseau, notamment sur des zones où la fibre est déployée, permettant de raccorder certains logements et pas leurs voisins. Lorsqu'il y a des gaines en pleine terre et qu'elles ne peuvent être utilisées pour la fibre, THD 64 ne peut pas utiliser les infrastructures pour raccorder ces maisons. Il faut des poteaux, des fourreaux. La stratégie de THD 64 consiste à quitter une zone sans la construire lorsque des difficultés surviennent.

Monsieur DAINCIART évoque l'inventaire des situations techniques qui avait été annoncé lors de la dernière session du Conseil syndical. Pour ce faire, un marché a été lancé et notifié à la société CAP HORNIER. Leur mission vise à inventorier les cas, définir si le Syndicat peut intervenir, comment et à quel prix. Son achèvement est envisagé pour la fin décembre 2022.

Parallèlement à cette étude, THD 64 annonce pouvoir raccorder les maisons neuves sur la base de devis au 4^{ème} trimestre 2022 mais cette information doit être reçue avec prudence. Cette offre de service maisons neuves ne résoudrait pas totalement la question des infrastructures passives qui sont manquantes. Le Cabinet va identifier les solutions techniques, juridiques, financières pour se substituer in fine à THD 64 sur cette partie de construction du réseau de distribution ou de son raccordement.

La mission du Cabinet intègre également la sollicitation du SDEPA de reprendre en exploitation les infrastructures mobilisables pour le déploiement de la fibre qui ont été construites en parallèle du réseau électrique. Il reste une inconnue à prendre en compte avant de s'engager : le patrimoine du SDEPA. C'est une mission importante pour le Syndicat qui a vocation à compléter les trous que laisse THD 64 sur la construction du réseau ou son raccordement

Monsieur AURISSET demande si les zones de montagne sont concernées.

Monsieur DAINCIART répond que tout le monde souhaite avoir des câbles enterrés mais qu'en l'espèce, ce sont des zones vulnérables et que c'est un cas de figure qui sera étudié. Il ne sera pas possible d'enfouir la fibre partout.

Le Président indique que sur les 150 000 logements éligibles à la fibre, seulement 45 000 sont commercialisés. Toutefois, le taux de commercialisation est convenable.

Monsieur DAINCIART fait remarquer que le transfert des abonnements du cuivre vers la fibre est inéluctable en raison de la fin annoncée du réseau téléphonique.

Monsieur LACROUX souligne que certains abonnés se contentent de l'ADSL qui répond à leurs besoins et qui coûte moins cher.

Madame LE DIEU DE VILLE ajoute que certaines personnes craignent le changement, les démarchages sauvages et préfèrent renoncer en se satisfaisant de leur débit.

Le Président précise que lorsque les clients ADSL sont démarchés par leur opérateur, cela se passe bien. Les chiffres des abonnés révèlent un partage équivalent entre les deux opérateurs, Orange et SFR.

Monsieur GADOU déclare qu'un courrier de THD 64 a été adressé à la CCLB en août concernant les infrastructures passives en centres bourgs et qu'il n'a pas été diffusé. Il demande des précisions sur le calendrier en termes d'infrastructures de génie civil, sachant que dans le contrat, il était prévu que THD 64 construise l'intégralité du réseau.

Le Président répond qu'il y a 2 démarches parallèles, l'étude engagée par le Syndicat pour savoir si La Fibre64 peut agir à la place de THD 64 en cas de défaillance et la déclaration de THD 64 de pouvoir réaliser des devis de raccordement aux domaines public et privé pour les particuliers à compter du 4^{ème} trimestre 2022. La concomitance de ces deux dates permettra d'enclencher la nouvelle phase pour décider si le Syndicat se substitue à THD 64.

Monsieur GADOU comprend les disparités de prix selon l'implantation des chambres, en face de la maison individuelle ou plus éloignée. Il souhaiterait des coûts plus modérés pour les administrés.

Monsieur DAINCIART indique que les obligations sont du côté du délégataire et qu'à ce jour, la question du coût sera structurante pour le niveau d'acceptation des usagers. L'étude lancée par le Syndicat trouve ici tout son intérêt pour avoir la maîtrise sur une situation qui nous échappe.

Monsieur DAINCIART évoque le cas d'Axione qui élabore une offre de service pour la Fibre paloise et qui lui a proposé de venir comparer leurs propositions techniques et financières pour définir un prix acceptable. Il reconnaît que la logique est différente, entre une zone urbaine et une zone rurale.

Monsieur AURISSET témoigne du coût très important pour déployer la fibre dans les hameaux le long des routes départementales d'autant que les poteaux pour raccorder les fermes sont en fin de vie.

Monsieur DAINCIART précise que l'intervention publique prévoit une subvention différente selon que le raccordement est long ou classique. La subvention joue le rôle de clé de péréquation. Il ajoute qu'il faut éviter la notion de raccordement à la demande qui peut conduire à des devis individuels et rester dans une logique de péréquation pour définir des classes de prix équilibrés.

Le Président explique que le contrat a prévu un système de péréquation par le biais de subventions publiques pour que les raccordements soient au même prix, quelle que soit leur longueur.

Monsieur ARRIUBERGE confirme l'intérêt de mutualiser pour réduire les coûts pour les administrés.

Le Président ajoute que les frais d'accès sont transparents pour l'abonné, ce sont des frais forfaitaires qui ne concernent que la partie publique et que l'opérateur ne répercute pas lors du raccordement. Il en va autrement pour le domaine privé.

Monsieur MINVIELLE souligne que c'est la même logique qui s'applique pour l'assainissement collectif.

Monsieur LACROUX s'inquiète de l'absence de PBO initialement prévus sur sa commune et fait observer des saturations de gaines alors que les deux tiers du déploiement sont réalisés.

Monsieur DAINCIART répond que le Syndicat vérifie la localisation des PBO indiqués par THD 64 lorsque les zones arrière sont ouvertes à la commercialisation ou lors de l'échec de raccordement signalés par Orange et Free.

Il ajoute que dans 85 % à 90 % des situations, l'implantation correspond aux signalements de THD 64. Cependant le problème se situe davantage à l'aval. Et la nécessité de construire des infrastructures passives se posera. Ce point est inscrit dans le contrat et il relève de la responsabilité de THD 64 d'identifier le cheminement du câble en aval du PBO.

Deuxième point présenté : la téléphonie mobile

Monsieur HAMDJ annonce qu'une réunion s'est tenue le 15 septembre avec l'équipe projet locale et que la réunion d'arbitrage est fixée au 11 octobre. Sur les 58 sites qui ont fait l'objet d'un arrêté de financement par les opérateurs, 32 sites sont mis en service (points verts). La dotation 2023 prévoit 9 sites et la récupération potentielle de 2 sites Dispositif de Couverture Ciblée (DCC) prévu dans l'accord New Deal.

Le Président précise qu'entre l'arrêté et la réalisation, un délai de deux ans s'écoule.

Troisième sujet : les services de connectivité

Monsieur DAINCIART présente le bilan des entretiens menés par SWP, cabinet d'Assistance à maîtrise d'ouvrage, dans les EPCI et les services départementaux et qui ont mis en exergue des besoins relevant de trois axes :

- un Groupement fermé d'utilisateurs (GFU) pour relier par de la fibre optique les différents sites administratifs, techniques, culturels, sociaux d'un EPCI
- une interconnexion avec le siège,
- un data center
- une centrale d'achats pour des services, des solutions wifi et un système de téléphonie convergent.

Les modalités d'intervention et le coût seront définis dans des fiches actions. Le Syndicat pourra ensuite proposer ces services complémentaires à ses membres et aux membres de ses membres.

Il précise que les GFU sont créés à partir de l'infrastructure THD 64 et peuvent avoir différentes qualifications : GFU passifs, en achetant du câble pour relier physiquement les bâtiments, GFU actifs en faisant transiter des services sur l'infrastructure construite. Pour illustrer, il établit la comparaison entre un électricien et un éclairagiste. Les services ont demandé de servir les 2.

Monsieur DAINCIART ajoute qu'il faut rester dans un cadre juridique strict et que le projet s'inscrit dans le « in house » de la DSP, on peut profiter de l'infrastructure. L'acquisition des câbles peut se faire directement auprès de THD 64, l'activation des services requiert une mise en concurrence. Une offre de service sera proposée en fin d'année.

Monsieur FAURE indique la CAPBB fait une expérimentation de GFU et attend que THD 64 mette en place cette fibre noire pour développer une offre de service, interconnecter les mairies et mettre en place un système de sauvegarde.

Quatrième sujet : la cyber sécurité

Le Président présente le dispositif cyber sécurité en 4 modules proposé par La Fibre64 en faveur des EPCI et des communes. Il explique que la phase de sensibilisation a démarré en février dernier, elle est suivie d'un temps d'auto-diagnostic réalisé via des webinaires. Le module 3 vise à donner un accès gratuit à 4 outils français financés à 70 % par le Plan de Relance et à 30% par le Syndicat. Ce bouclier de sécurité comprend un antispam, un antivirus, un coffre-fort électronique et une sauvegarde à distance.

Madame MARTINEZ ajoute que 60 communes ont participé au 1^{er} module et 10 vont bénéficier du bouclier cyber sécurité.

Madame Le DIEU DE VILLE annonce que la CCLO va organiser une conférence des maires le 10 octobre et que le dispositif sera présenté. Elle aurait souhaité que les EPCI soient plus associés pour relayer le projet aux communes.

Le Président souligne que le sujet a été abordé à plusieurs reprises en session.

Monsieur MINVIELLE témoigne que l'info a été relayée en réunion des maires du Pays de Nay.

Madame MARTINEZ rappelle que les Elus du Conseil syndical sont les premiers prescripteurs du programme et que les référents techniques des EPCI ont été informés et ont reçu des modèles de messages pour communiquer aux communes. Elle propose de transmettre ces éléments techniques aux Elus si le besoin s'en fait ressentir.

Monsieur DAINCIART précise que le process vient de démarrer et qu'il convient de répéter la communication. Ainsi, une présentation sera organisée dans chaque EPCI.

Monsieur GADOU fait observer qu'en milieu rural, seul le maire peut avoir accès à l'information et qu'il est important de répéter le message. Il propose à Monsieur DAINCIART de participer à la prochaine conférence des maires.

Le Président souligne que le dispositif ne concernait d'abord que les collectivités de taille importante. Grâce à l'action du Syndicat, un bouclier de sécurité peut être proposé à tous. Il reste à le faire connaître à tous.

Monsieur BORDE-BAYLACQ indique que les petites communes ont d'abord craint que le coût soit trop important.

Le Président rappelle que le dispositif est offert pendant 3 ans. Au-delà, la question doit être posée.

Monsieur ALLEMAN ajoute que les hackers sont toujours en avance ; pour la commune de Bayonne, le coût s'élève à 560 000 euros et qu'il est important de provisionner des crédits, si à l'avenir le bouclier n'était plus offert.

Monsieur DAINCIART évoque à titre d'anecdote, le piratage des adresses mail de XP Fibre ce jour et recommande de ne pas ouvrir les mails émanant de XP Fibre et de ne pas cliquer sur le lien éventuel.

Le Président témoigne des vols de données, des demandes de paiement qui concernent des entreprises notamment ou des mails frauduleux concernant des livraisons de colis.

Cinquième sujet : le SDUM (Schéma directeur des usages mutualisés)

Madame MARTINEZ indique que le SDUM a vocation à donner une feuille de route au Syndicat pour les années à venir. Le Cabinet TACTIS a été retenu pour accompagner La Fibre64 dans cette démarche. La phase de recueil des données a démarré à la CA Pays basque, elle va se poursuivre au Département puis à la CA Pau Béarn Pyrénées et dans les EPCI.

Elle précise que des fiches action seront livrées en fin d'année. Elles concerneront des thématiques comme le numérique responsable qui répond à une demande sociétale forte, l'éducation et le numérique, et certains thèmes liés aux spécificités de notre territoire telles que le tourisme durable, la gestion des risques (crues-inondations, avalanches...).

Cinquième sujet : l'inclusion numérique

Le Président rappelle que les ateliers numériques se poursuivent avec succès et font l'objet d'articles dans la presse locale et qu'ils sont totalement gratuits. Les modules sont organisés en 4 demi-journées et il est prévu de faire évoluer l'offre pour répondre à des besoins particuliers en abordant un thème sur une journée.

Madame MARTINEZ indique que les Elus peuvent solliciter le Syndicat pour les besoins de leurs administrés. Elle confirme que le Syndicat réfléchit à des évolutions de l'offre pour des personnes qui travaillent, qui ne peuvent suivre les ateliers en journée.

Elle ajoute que l'action portée par les trois médiateurs qui sillonnent le département véhicule une image très positive du Syndicat. Si le public relève le plus souvent du niveau grand débutant, la démarche se veut pragmatique, en abordant les questions du numérique responsable, de la cyber sécurité. L'objectif est de rendre le public acteur et d'améliorer son quotidien. Elle encourage les Elus à parler de ce dispositif dans leurs communes.

Le Président souligne que le Syndicat anime l'ensemble du réseau d'inclusion numérique et coordonne les médiateurs.

Monsieur FAURE témoigne de l'importance du réseau.

Madame MARTINEZ annonce que le chargé de mission inclusion numérique de La Fibre64 a participé aux rencontres nationales du Numérique en Commun (NEC) et a remis la dernière version du Guide intergalactique du numérique au Ministre.

Monsieur MINVIELLE fait remonter une demande de son territoire, à savoir d'aborder l'utilisation des tablettes en atelier.

Madame MARTINEZ répond que les médiateurs sont équipés d'ordinateurs et de tablettes et que lorsqu'ils reviennent en ateliers, ils essaient de sensibiliser le public à l'utilisation de la tablette. Pour les ateliers thématiques, il sera demandé aux participants de venir avec leur équipement.

14 - Fin de séance : 16h10

Annnonce de la clôture des travaux, par le Président qui remercie les membres pour leur participation. Il annonce que le prochain Conseil syndical se réunira en fin d'année.
